

Etapas de la négociation du futur contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-Communes forestières 2016-2021

1. Rappel : le contrat 2012-2016

2011 - signature du contrat Etat-ONF-Communes forestières 2012-2016

En octobre 2011, le conseil d'administration de la Fédération nationale des Communes forestières décide majoritairement de signer le Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) pour la période 2012-2016, aux côtés de l'Etat et de l'ONF, avec pour objectifs :

- le **maintien du régime forestier** qui garantit une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques,
- la **pérennité du service public forestier assuré par l'ONF**, garant d'une indispensable solidarité entre les espaces forestiers.

L'effort consenti par les Communes forestières de verser **2 euros par hectare** de forêt gérée à l'ONF avait pour contrepartie l'assurance du maintien du maillage territorial.

Les présidents de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'étaient prononcés contre cette signature, s'opposant à l'établissement de la taxe à l'hectare, soupçonnant qu'une fois acquise, il serait si facile de l'augmenter.

2012 - bilan d'étape exigé par les Communes forestières

Un an après la signature du COP, la Fédération nationale des Communes forestières a fait le constat d'une situation très préoccupante concernant :

- la **fragilité de l'équilibre financier et la viabilité** du modèle économique de l'ONF,
- le risque réel d'une remise en cause du maillage territorial.

La FNCOFOR a demandé et obtenu auprès du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, la création d'un groupe de travail regroupant les signataires du Contrat d'Objectifs et de Performance pour une analyse de la situation financière et organisationnelle de l'ONF.

A l'issue de plusieurs réunions de travail et de nombreux contacts avec le Gouvernement, **le conseil d'administration de l'ONF a adopté le 27 juin 2013, lors d'une réunion extraordinaire, une résolution relative à la « consolidation du modèle socio-économique de l'ONF »** reprenant l'essentiel des propositions formulées par les Communes forestières à même de répondre aux attentes des communes forestières.

2013 - la résolution : une véritable feuille de route pour l'avenir de l'ONF

Cette résolution a pour objectif partagé de tracer des perspectives et un cadre stable dans l'établissement à la fois sur le plan financier et organisationnel.

Sur le plan financier, **l'Etat apporte au budget de l'ONF** dans le cadre de la loi de finances pour 2014 **une dotation en hausse de 30 M€**.

Sur le plan organisationnel, il s'agit de :

- replacer la mise en œuvre du régime forestier au cœur des missions de l'ONF,
- affirmer les compétences et le savoir-faire des personnels dans la gestion des espaces naturels,
- maintenir un service public de qualité sur le terrain.

La résolution prévoit que les baisses d'effectifs prévues au contrat soient modulées dans leur application au bénéfice des postes de terrain.

Soit autant d'axes fondamentaux largement exprimés par les Communes forestières.

3 avril 2014 – maintien du maillage territorial dans le nouveau schéma directeur organisationnel de l'ONF

Adoption du **nouveau schéma directeur organisationnel de l'ONF**, qui répond à la mise en œuvre de la résolution adoptée par le CA de l'ONF le 27 juin 2013

Il acte le **maintien du maillage territorial** : 310 unités composées de 7 à 10 agents patrimoniaux, le rapprochement des centres de décision du terrain, le rééquilibrage entre l'opérationnel et l'encadrement :

- les agences territoriales, pivots de la gestion et de la production
- une meilleure articulation des agences travaux avec les agences territoriales
- les délégations territoriales, structures de coordination et de soutien
- un calendrier basé sur l'évaluation et la concertation avec un objectif : répartition des effectifs-cibles par service à l'horizon 2016

2. Une fin anticipée du contrat 2012-2016

Septembre 2014 – menace sur le régime forestier

En septembre 2014, les fortement mobilisées, **dénonçant le projet du ministère du Budget** qui prévoyait de manière unilatérale et sans aucune concertation, **d'augmenter de 50 millions d'euros sur trois ans** la contribution des collectivités au financement de l'Office national des forêts : augmentation des taux des frais de garderie de 50% et **multiplication par 7 de la taxe à l'hectare** de forêt gérée, actuellement de 2 €.

Septembre 2014 – la Cour des comptes épingle la gestion de l'ONF de 2009 à 2012

La Cour des comptes formule de nombreux griefs sur la gestion de l'établissement.

La situation financière de l'ONF est jugée très préoccupante et la Cour estime que l'ONF doit se fixer pour objectif prioritaire la maîtrise de ses charges.

Son rapport propose également des pistes d'amélioration parmi lesquelles l'amélioration de la politique commerciale, **le recentrage des activités concurrentielles sur les seules opérations rentables**, mais aussi la **réduction des coûts de gestion** des forêts des collectivités

Novembre 2014 - pas d'augmentation mais une Communes forestières se sont négociation anticipée

Le Gouvernement **renonce à augmenter la contribution** des Communes forestières et **décide d'avancer d'une année le terme** de l'actuel contrat Etat-ONF-FNCOFOR et d'ouvrir la négociation d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance qui devra être en application au 1er janvier 2016.

3. Début de la négociation du COP 2016-2020

De février à mars 2015 – Une mission d'inspection pour connaître le coût de la gestion des forêts des collectivités

La Fédération nationale des Communes forestières, dénonçant **le manque de transparence de l'ONF**, la faiblesse et l'inexactitude de sa comptabilité analytique, **demande à connaître le coût réel** de la gestion des forêts des collectivités par l'ONF.

C'est l'objet de la mission d'évaluation constituée de 4 inspecteurs des ministères des Finances, de l'Agriculture et de l'Ecologie.

6 missions de terrain ont été effectuées de février à mars. Les inspecteurs ont rencontré les personnels de l'ONF et les élus des communes forestières et ont recueilli l'avis des uns et des autres sur la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts communales.

2 inspecteurs se sont rendus dans les Bouches du Rhône et ont rencontré Michel Grambert, Président des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur et Christian Delavet, Président des Communes forestières des Bouches-du-Rhône.

L'évaluation du coût de gestion de la forêt communale tel qu'il est ressorti du rapport des inspecteurs des ministères des Finances, de l'Agriculture et de l'Ecologie a servi de base à la négociation proprement dite qui s'est ouverte au printemps entre l'Etat, l'ONF et la FNCOFOR.

26 février 2015 jusqu'en juin 2015 – Mise en route de groupes de travail

En complément des 6 missions de terrain, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a décidé de mettre en place 3 groupes de travail pilotés par ses services et composés des représentants des ministères de tutelle, de l'ONF et de la FNCOFOR.

Les réunions se sont échelonnées de fin février à fin mars. La Fédération nationale des Communes forestières est mobilisée dans chaque groupe sur les thématiques suivantes :

- GT 1 : missions et priorités stratégiques de l'ONF,
- GT 2 : relations entre l'ONF et les communes forestières, en particulier périmètre du régime forestier et objectif de mobilisation du bois en forêt communale,
- GT 3 : équilibre financier global et trajectoire économique et financière de l'établissement (évolution des charges externes, effectifs et masse salariale...).

En mai et juin, se tiennent 2 réunions du comité d'orientation stratégique du COP composé du président de l'ONF, du président de la FNCOFOR et des ministères de tutelle.

Juillet 2015 – Synthèse des travaux

Une synthèse des travaux a présenté les grandes orientations et premières propositions du Contrat le 8 juillet 2015.

Le projet de loi de Finances 2016 devra tenir compte des lignes directrices retenues. Un conseil d'administration exceptionnel de l'ONF pourrait valider le projet en septembre en vue d'une signature au mois d'octobre.

Le bureau de la fédération examine ces premières propositions et recueille un premier avis des associations départementales. **Il définit les conditions** permettant d'accepter une éventuelle signature, notamment **qu'aucune contribution supplémentaire des communes ne soit demandée**.

Septembre 2015 – Premiers retours des Communes forestières

Suite à la transmission par l'ONF d'une note de présentation synthétique du projet de Contrat à la Fédération nationale des communes forestières début septembre, le bureau de la Fédération a fait ses 1ères observations sur les éléments du COP en sa possession le 16 septembre.

2 réunions ont eu lieu avec la conseillère forêt du ministre Stéphane Le Foll, ainsi qu'un entretien du Président de la FNCOFOR Dominique Jarlier avec le ministre.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, une réunion des présidents des Associations départementales et du président de l'Union régionale pour réagir sur les premiers éléments transmis **conclut sur un avis négatif quant à la signature de ce projet de contrat, et une inquiétude sur le devenir du régime forestier et de l'ONF au regard du manque d'ambition et de profondeur des mesures proposées (aucune restructuration de l'ONF pourtant souhaitée)**.

4. Phase de consultation

Afin de tenir son engagement de consulter ses adhérents sur la signature du projet de contrat, la Fédération nationale des Communes forestières prévoit la consultation des Conseils d'administration des Associations départementales de Communes forestières.

1er et 2 octobre 2015 – Avis du Congrès national des Communes forestières

Congrès de la Fédération nationale des Communes forestières : examen des 1ères propositions de l'Etat et de l'ONF pour une validation éventuelle du prochain Contrat 2016-2020.

Les élus présents expriment leur volonté forte de « ne pas payer » plus auprès du ministre.

Le ministre précise que le seul effort qui sera demandé aux communes c'est de mobiliser plus : *« ce que l'on demandera aux Communes forestières (...), c'est d'avoir dans les jours qui vont venir une discussion sur le niveau de la mobilisation sur le bois, c'est ce seul effort sur lequel on bâtira le contrat d'objectifs. C'est la condition de l'écriture d'un contrat qui permette de trouver un équilibre au fonctionnement de l'ONF »*

Octobre 2015 – Consultations des représentants des adhérents

Lancement de la consultation des associations départementales et des unions régionales.

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur – 20/10/2015